

MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DE FEDERALE ASSURANCE DU 10 MAI 2022

Les entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance organisent leurs **assemblées générales ordinaires le 10 mai 2022** au siège social, rue de l'Étuve 12 à 1000 Bruxelles :

- à 10 h : Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC
- à 10h30 : Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail
- à 11h : Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie

Une possibilité de participation à distance, via Skype, est également prévue pour les actionnaires, affiliés et membres qui le souhaitent.

Afin de pouvoir participer aux assemblées générales sur place ou à distance, une inscription par e-mail est requise, avant le 03 mai prochain, à l'adresse reprise ci-dessous.

CONTACT

E-mail : direction.generale@federale.be

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents utiles relatifs aux assemblées générales ordinaires sont disponibles (ou le seront prochainement) sur son site internet www.federale.be/qui-sommes-nous.

PROTECTION DES DONNEES

FEDERALE Assurance renvoie à la politique de confidentialité, disponible sur son site internet www.federale.be/protection-du-consommateur.